

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire lundi le 27 février 2023 à 20 h.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Recommencement du processus d'appel d'offres LOI-2022-38 | Acquisition et installation d'équipements de jeux en bois pour enfants
2. Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec
3. Assises annuelles UMQ 2023
4. Période de questions
 - 4.1 Membres du conseil
 - 4.2 Public
5. Levée de l'assemblée.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 24^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint